



CONDITIONS DE DELACEMENT SUR LA STATION DE BESSE

Seront concernés les jeunes U10 U12 U14 U16 U18. Le Décret, 1519 du 04 décembre 2020, publié au Journal officiel portant modification de l'article 18 du décret 1310 du 29 octobre 2020, ne concernant que les mineurs.

Les Départs et retours se feront du collège Georges PONPIDOU à Murat les horaires seront communiqués par les entraîneurs organisant les déplacements sur la station du Sancy.

Les conditions du déplacement :

- Bien sûr, être en possession de la licence 2020/2021 et en avoir une copie dans la poche de la tenue.
- Etre sur une météo favorable. (Annulation possible du déplacement la veille ou le matin même)
- Etre à l'heure au départ des bus et être en possession de tout son matériel (Les consignes « matériels » sont données pour le déplacement par les entraîneurs)
- Coût : 12 € par jour. (le club prendra en charge les déplacements et une partie des forfaits journée)
- Avoir avec soi son repas froid.
- Avoir réalisé un test de dépistage Antigénique Covid 19 dans les 72h précédant le déplacement , rendu négatif pour pouvoir bénéficier du transport bus. Les jeunes n'ayant pas fait de test ne sont pas exclus, mais devront se rendre sur Besse par moyen de transport familial.
- Avoir son masque et s'engager à respecter les consignes éditées par l'exploitant des remontées mécaniques de la station de Besse. (Les « tour de cou FFS » ont été reçus et sont distribués lors des entraînements aux présents en ayant commandés et les ayant réglés).
- un protocole sanitaire est affiché sur la porte latérale des minibus : Il sera à observer rigoureusement.

Nous sommes dans des conditions inédites et devons prendre en compte bien des paramètres : législatifs, logistiques, sanitaire et heureusement aussi, encore sportifs.

Aussi nous vous demandons de vous signaler pour inscription participatives aux entraîneurs à réception des mails de leurs parts.

Ne feront partie du déplacement que les mineurs inscrits : Nous devons réserver les forfaits la veille ainsi que l'espace nécessaire à la tenue d'un entraînement de qualité.

Lors des déplacements, nous nous engageons au respect des gestes barrières et de distanciations. En cas de constatation de comportement sur le site d'entraînement, de la part d'éléments d'extérieurs à notre groupe, qui interférant sur la sécurité sanitaire de nos jeunes, ne pourrait être corrigés, l'encadrement du ski club prendra la décision de quitter les lieux et de procéder au retour.